

Paris, le 12 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semaine nationale de la dénutrition : Diététicien nutritionniste, un acteur essentiel pour faire reculer la dénutrition !

Lutter contre la dénutrition est un enjeu de santé publique. Car **la dénutrition tue**. Elle tue de façon insidieuse, en provoquant ou en exacerbant d'autres pathologies. En France sont touchés **2 millions de personnes, 1 enfant sur 10 hospitalisés, 20 à 40% des adultes hospitalisés, 25 % des personnes de plus de 70 ans, 270 000 personnes résidentes en EHPAD et 400 000 personnes âgées à domicile**.

Face à cette pathologie, on constate que d'une part, les médecins généralistes sont peu formés et ont peu de temps à consacrer à cette prise en soins complexe, et d'autre part que les médecins nutritionnistes aguerris à cette pathologie sont peu nombreux en France.

Les diététicien(ne)s nutritionnistes sont des atouts forts dans la stratégie nationale de lutte contre la dénutrition avec **16 000 professionnels** présents sur tout le territoire. Au cœur d'équipes pluridisciplinaires, en établissements de soins ou en ville, et à partir d'une solide expertise, ils sont en mesure de réaliser des **actions de prévention, un diagnostic diététique et nutritionnel, des actions thérapeutiques et d'éducation adaptées aux patients**. Grâce à leur intervention, il serait possible de dépister et de lutter contre la dénutrition afin de réduire significativement sa prévalence.

Si le Programme National Nutrition Santé 2001-2005 (PNNS) prévoyait la création de 800 postes de diététicien(ne)s nutritionnistes en France, ces postes n'ont jamais vu le jour. Malgré leurs compétences, **les diététiciens nutritionnistes sont encore mal reconnus par les pouvoirs publics et le grand public, cependant ils sont des acteurs incontournables de la lutte contre la dénutrition**.

Pour répondre d'urgence aux besoins de santé et lutter contre la dénutrition, l'AFDN propose des mesures pour, dès demain, contribuer à diminuer le nombre de personnes dénutries en France :

- **Mieux répondre aux besoins des patients et rendre le parcours de soins nutritionnels plus efficient :**

Valoriser l'activité et les compétences des diététicien(ne)s nutritionnistes pour la prévention primaire, le dépistage, la prise en soins, le codage grâce à un référentiel d'actes ;

35 allée Vivaldi 75012 Paris
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

Autoriser les diététicien(ne)s nutritionnistes à prescrire des Compléments Nutritionnels Oraux (CNO) avec les mêmes conditions de remboursement par l'Assurance Maladie que lorsqu'ils sont prescrits par des médecins en vue du retour à domicile ;

Valoriser les compétences des diététicien(ne)s nutritionnistes en nutrition artificielle dans les structures hospitalières en permettant, en concertation avec les équipes de soins médicales et paramédicales, la prescription de nutrition entérale, ainsi que l'intégration de son avis d'expert pour l'initiation et le suivi de nutrition parentérale ;

Créer un master de pratiques avancées (BAC +5) pour les diététicien(ne)s nutritionnistes dans le champ des pathologies chroniques et de la dénutrition.

- **Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers :**

Repenser la collaboration entre l'ensemble des professionnels de santé (hospitaliers et de ville) au cœur des territoires pour une nouvelle Stratégie Nationale de Réadaptation, notamment dans le domaine de la nutrition ;

Aider à la construction du réseau ville-hôpital : remboursement des consultations de diététique en ville dans le cadre de parcours patients formalisés pour la dénutrition ;

Intégrer les diététicien(ne)s nutritionnistes libéraux aux URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé Libéraux) pour améliorer l'offre de soins dans les territoires.

- **Renforcer par voie réglementaire la présence et le nombre de postes de diététicien(ne)s nutritionnistes au sein des EHPAD.** Ils/elles n'interviennent souvent qu'à temps partiel, avec un statut d'indépendant, selon les budgets et les priorités des directeurs d'établissement.

- **Proposer le remboursement par l'Assurance Maladie d'une consultation de diététique annuelle de dépistage et de prévention réalisée par un diététicien(ne) de ville pour les personnes âgées de plus de 70 ans résidant à domicile.**

L'AFDN soutient cette campagne nationale qui participe à la prise de conscience de l'impact de la dénutrition et confirme sa volonté d'y participer par le biais de nombreuses actions en région.



AFDN

Association Française
des Diététiciens Nutritionnistes

Afin de mieux connaître ce que les diététicien(ne)s nutritionnistes font pour lutter contre la dénutrition, nous vous proposons de découvrir chaque jour de cette campagne un **portrait de diététicien(ne) nutritionniste acteur de terrain**. Retrouvez-les sur [notre page Youtube AFDN](#) et sur tous nos réseaux sociaux !

Ghislain Grodard-Humbert
Président de l'AFDN



Mots clés : dénutrition, diététicien, nutrition, professionnels de santé, santé publique

Contact : afd@afd.org

35 allée Vivaldi 75012 Paris
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afd@afd.org

L'AFDN est membre de :



Fédération Française
de Nutrition



International Confederation
of Dietetic Associations



Réseau Restau'co



European Federation
of the Associations of Dietitians



Union Interprofessionnelle des Associations
de rééducateurs et Médico-techniques



AFDN

Association Française
des Diététiciens Nutritionnistes

Un(e) professionnel(le) de santé expert(e)

Les diététicien(ne)s nutritionnistes, professionnel(le)s de santé et **auxiliaires médicaux** inscrits au livre III de la partie IV du Code de la santé publique, sont les expert(e)s en nutrition. Hautement qualifié(e)s et légalement réglementé(e)s, ils/elles sont les seul(e)s professionnel(le)s spécialement formé(e)s pour répondre aux besoins en nutrition et hydratation des personnes atteintes de maladies aiguës et/ou chroniques quel que soit le contexte de soins. Il/elle est garant(e) de l'état nutritionnel de populations spécifiques : femmes enceintes et allaitantes, personnes âgées, enfants et adolescents, personnes en situation de précarité ou de handicap. Inscrit(e)s depuis 1989 dans le corps professionnel des **rééducateurs** de la fonction publique hospitalière, ils/elles sont reconnu(e)s dans leur socle identitaire comme professionnel(le) de santé depuis 2007 seulement. Malgré un manque de reconnaissance institutionnelle, ce professionnel de santé dispense des soins de **qualité, avec déontologie et éthique**.

L'épidémie de COVID-19 a mis en lumière une fois de plus la nécessité absolue de prendre en soin les patients sur le plan nutritionnel notamment en prévenant et en traitant la dénutrition, ce à quoi les diététicien(ne)s hospitalier(ère)s ont contribué, conformément à leurs prérogatives. Ils/elles sont également garants de l'offre alimentaire sur les plans quantitatif et qualitatif dans les établissements de santé. Ainsi, ils/elles assurent la couverture des besoins nutritionnels des patients en prenant en compte leur situation physiopathologique ainsi que leurs besoins liés à l'hospitalisation (soins aigus, soins de suite et de réadaptation - SSR, long séjour).

L'AFDN, première organisation professionnelle française de diététicien(ne)s nutritionnistes

L'AFDN, association porte-parole de la profession auprès des pouvoirs publics, est à l'origine de la reconnaissance des diététicien(ne)s comme professionnel(le)s de santé (2007). Elle rassemble plus de **2 300 diététicien(ne)s nutritionnistes** : dans les hôpitaux et établissements médico-sociaux, les collectivités publiques territoriales (communes, communautés de communes, départements, régions), le secteur privé (services à domicile, restauration collective), en tant que profession libérale. Elle se donne pour missions de fédérer, de représenter et de promouvoir la profession, d'accompagner les diététicien(ne)s dans l'exercice de leur pratique et d'animer son réseau d'adhérents. Membre actif de réseaux professionnels internationaux, l'AFDN participe aux comités de suivi du PNNS (Programme National Nutrition Santé) et du PNA (Programme National Alimentation). À ce titre, elle prend part en tant que partenaire et expert national, européen et international, aux décisions concernant la profession, notamment en matière d'évolution de la formation initiale, ainsi qu'aux orientations de santé publique en matière d'alimentation-nutrition.

35 allée Vivaldi 75012 Paris

Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

L'AFDN est membre de :



Fédération Française
de Nutrition



International Confederation
of Dietetic Associations



Réseau Restau'co



European Federation
of the Associations of Dietitians



Union Interprofessionnelle des Associations
de rééducateurs et Médico-techniques